RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée Polyvalent Aiguerande

CADRE SANITAIRE POUR LE FONCTIONNEMENT DU LYCEE

ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Au cours de la précédente année scolaire, les écoles et établissements scolaires ont pu accueillir les élèves pour un enseignement en présence la quasi-totalité de l'année. Cela a été rendu possible par la mise en œuvre d'un protocole sanitaire strict arrêté en lien avec les autorités sanitaires et sur la base notamment des avis rendus par le Conseil scientifique et le Haut conseil de la santé publique (HCSP). Pour l'année scolaire 2021-2022, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports entend maintenir une stratégie privilégiant l'enseignement en présence, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles et établissements scolaires.
Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi pour la prochaine année scolaire, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux :

- niveau 1 / niveau vert ;
- niveau 2 / niveau jaune ;
- niveau 3 / niveau orange ;
- niveau 4 / niveau rouge.

Le présent cadre de fonctionnement présente les mesures de fonctionnement pour les différents niveaux. Les renforcements opérés sur un niveau sont mis en relief dans le texte (mise en couleur). Ces mesures reposent sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé au vu notamment des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

COVID-19

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022
PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	• Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée	• Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée	• Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • **Hybridation au lycée selon le contexte local**	• Cours en présentiel en école primaire • **Hybridation pour les élèves de 4e et 3e avec jauge à 50 %** • **Hybridation au lycée avec jauge à 50 %**
Protocole sanitaire	• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et **les élèves à compter du collège** (droit commun en extérieur) • **Limitation des regroupements importants** • Désinfection des surfaces fréquemment touchées **une fois par jour** et des tables du réfectoire après chaque service	• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et **les élèves à compter de l'école élémentaire** (droit commun en extérieur) • **Limitation du brassage par niveau obligatoire** • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées **plusieurs fois par jour** et des tables du réfectoire après chaque service	• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire **en intérieur et en extérieur** pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et **par classe pendant la restauration dans le 1er degré** • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées **plusieurs fois par jour** et des tables du réfectoire, si possible, **après chaque repas**	• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire **en intérieur et en extérieur** pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et **par classe pendant la restauration dans le 1er degré** • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées **plusieurs fois par jour** et des tables du réfectoire, si possible, **après chaque repas**
Activités physiques et sportives	• **Pas de restriction** à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)	• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive	• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en **intérieur pour les activités de basse intensité** compatible avec le port du masque et les règles de distanciation	• Activités physiques et sportives autorisées **uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation** de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	• **Écoles :** fermeture de la classe dès le 1er cas et poursuite des apprentissages à distance • **Collèges et lycées :** - les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance - les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel			

EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

Août 2021

© Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - Août 2021

Les parents d’élèves

Les parents d’élèves jouent un rôle essentiel.

Ils s’engagent à ne pas mettre leurs enfants au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d’apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l’élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l’école ou l’établissement scolaire (sauf exceptions prévues par les autorités sanitaires pour les contacts à risque).

Ils en informent le responsable d’établissement.

L’accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Le port du masque est requis selon les mêmes modalités que celles applicables aux personnels

Un message a été adressé à tous les parents dans le cadre de la campagne de vaccination pour les inviter à faire vacciner leurs enfants.

L’importance de la vaccination a été soulignée pour les élèves de la voie professionnelle devant accomplir des périodes de formation en milieu professionnel. (Les structures d’accueil exigeant que les stagiaires accueillis soient vaccinés)

Fermeture des classes et contact-tracing

Dans les collèges et les lycées, un protocole de contact-tracing renforcé sera mis en œuvre pour identifier les élèves ayant eu des contacts à risque avec un cas positif. Les élèves contact à risque ne justifiant pas d'une vaccination complète poursuivront pendant 7 jours leurs apprentissages à distance. Les élèves contacts à risque justifiant d'une vaccination complète (*une attestation sur l’honneur devra être remise à l’établissement*) poursuivront les cours en présentiel.

L’application des gestes barrières

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont des mesures de prévention particulièrement efficaces contre la propagation du virus.
Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l’eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. À défaut, l’utilisation d’une solution hydroalcoolique peut être envisagée.

L’aération et la ventilation des classes et autres locaux

L’aération fréquente des locaux est une des principales mesures collectives de réduction du risque.

Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l’arrivée des élèves, pendant chaque récréation, pendant les intercours, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Une aération d’au moins 5 minutes doit également avoir lieu toutes les heures.

La limitation du brassage des élèves

Afin de limiter le brassage des élèves, une salle est affectée à chaque classe .Les élèves ne se déplacent que pour rejoindre les salles spécialisées (sciences, informatique,…)

En fonction de la situation épidémique, le passage d’un niveau à autre pourra être déclenché au niveau national ou territorial (département, académie, région) afin de garantir une réactivité ainsi qu’une proportionnalité des mesures.

PLAN DE CONTINUITE PEDAGOGIQUE

En cas d'enseignement à distance :

-Outils utilisés : l'ENT et « ma classe à la maison »

- Tous les élèves de seconde générale et de seconde professionnelle, dans le cadre de l'accompagnement personnalisé ont été formés à son utilisation ainsi que les parents lors de la première rencontre avec le professeur principal de la classe début septembre .Le référent numérique, administrateur de l'ENT est personne ressources pour les enseignants .

-Le dispositif d'aide « SOS matières » est renforcé pour tous les élèves à la rentrée 2021 en raison de la période de confinement en 2020/2021.

<u>Modalités d'organisation pédagogique</u> :

Les élèves seront accueillis au lycée en demi- classe et l'enseignement à distance est mis en place pour l'autre demi-classe

Les élèves de CAP PSR (support du dispositif ULIS), baccalauréat professionnel hôtellerie et 3PM sont accueillis en classe entière (l'effectif de 24 élèves par classe permet l'accueil en classe entière)

Les emplois du temps des élèves et des professeurs, les affectations des salles sont inchangés.

Les familles ne disposant pas d'équipement informatique à la maison doivent

se signaler au lycée qui mettra à disposition du matériel.

La demi-pension sera assurée dans le respect de la distanciation (1 place sur deux) puisque les élèves enlèvent le masque quand ils sont à table.

L'accueil à l'internat sera assuré et limité à deux élèves, au lieu de quatre, par chambre.